

**Objet : Demande de Crédit-Adaptation de la SRL XAVIER LAHOUSSINE TOITURES
IBEFE de Namur (ex DR de Namur) – Activité : TRAVAUX DE
CONSTRUCTION SPECIALISES**

1. SUIVI DU CONTRAT DE GESTION/PLAN D'ENTREPRISE

Sans objet.

2. EXPOSE DU DOSSIER

1) Renseignements généraux

Numéro d'entreprise : 0847.323.803

Référence du dossier : CA/2020/000693

Siège social : rue Ernest Matagne, 25 à 5330 ASSESSE

Siège d'exploitation concerné par la demande : rue Ernest Matagne, 25 à 5330 ASSESSE

Entreprise :

- PME
- Située hors zone de développement

Activité et spécialités éventuelles : cette société est spécialisée dans la couverture des bâtiments.

Informations prises en : mars 2022

Effectif renseigné au payroll de la société : 15

Numéro de la commission paritaire : 124

Code NACE-BEL : 43.910

Période de formation : du 25/11/2020 au 30/09/2022

Travailleurs concernés par la formation : - sous contrat de travail : 11
- intérimaire : /

2) Considérations qui ont amené l'entreprise à mettre en place un programme de formation

2.1. Activités de l'entreprise

La SRL XAVIER LAHOUSSINE TOITURES est spécialisée dans la couverture des bâtiments. Elle réalise l'isolation, la ventilation, la menuiserie et la couverture. Elle assure également la restauration de monuments remarquables.

2.2. Besoins en formation

Depuis 2020, les responsables apportent des efforts à la digitalisation des données et à la rationalisation efficace des procédures de l'entreprise. Auparavant, l'entreprise utilisait beaucoup de papiers et beaucoup d'informations passaient oralement. Les travailleurs reprenaient les informations utiles sur des fiches en papier. Les objectifs de la digitalisation et des formations sont : un partage plus aisé des informations, un stockage sécurisé, un encodage centralisé des données, la diminution de l'usage de papier et l'amélioration de l'image de l'entreprise.

La société a fait appel à un informaticien de la région pour créer une application « sur mesure » dont le personnel ouvrier (dorénavant équipé d'un portable) devra se servir au quotidien. La facture relative à la création et au développement (hors hardware) est d'environ 4.000 euros. Ce personnel n'était pas habitué à utiliser des applications et c'est le premier contact avec un outil numérique dans le cadre du travail. Il est nécessaire de former les ouvriers à modifier leur méthode de travail. L'application est appelée à évoluer selon les expériences de travail et des besoins réels sur le terrain. A terme, l'ouvrier pourra générer et consulter les informations utiles au suivi des commandes, des véhicules, des carburants, des états de prestations et des différentes communications internes.

2.3. Fonds sectoriel

La SRL XAVIER LAHOUSSINE TOITURES connaît son Fonds sectoriel mais n'y a pas fait appel car, d'après l'entreprise, les formations qu'il couvre ne s'appliquent pas au type de formation repris dans ce dossier. Elle y fait appel pour des formations sur l'amiante, le travail en hauteur ou la conduite des véhicules.

2.4. Formation continuée des travailleurs

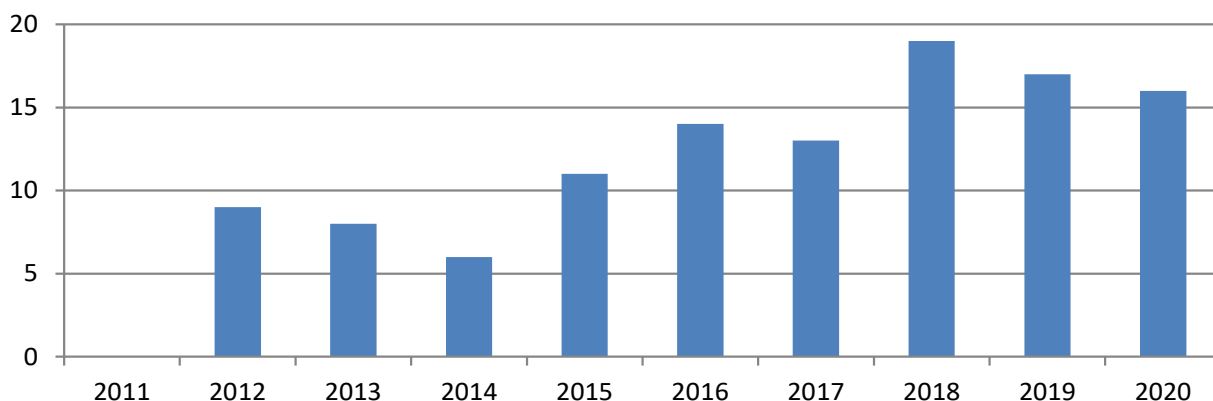
C'est la première fois que l'entreprise fait appel au Crédit-Adaptation pour la formation de ses travailleurs.

Historique des dossiers du groupe : néant.

2.5. Evolution de l'effectif moyen pour les années précédentes (fin d'exercice) repris dans Belfirst

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Effectif	0	9	8	6	11	14	13	19	17	16

Effectif



La société a été créée en 2012.

PROGRAMME DE FORMATION :

Axe 2 : Investissement – Nouvelle méthode de travail

N° du module	Titre du module	Heures de formation retenues
	Formation sur la nouvelle application « XL TEAM » <ul style="list-style-type: none"> - Encoder les informations utiles liées aux prestations, - Encoder et consulter les informations relatives aux véhicules, - Utiliser les feuilles de route, - Archiver des informations, - Réceptionner les commandes liées aux chantiers, - Suivre les commandes aux fournisseurs, - Consulter et mettre à jour le stock, - Utiliser le tableau numérique dans l'atelier regroupant toutes les données, - Consulter et partager des informations techniques, - Etablir et modifier un rapport de chantier, - Transférer tous les documents utiles pour la gestion des ressources humaines, - Suivre la planification, - Renseigner les informations sur les marchandises prises en magasin. 	16

3) Tableaux de formation et estimation du montant de l'intervention

En vertu de l'article 27 de l'AGW, et sur base de l'analyse menée sur site, les besoins de formation sont estimés à **176** heures pour **11** personnes.

Fonction	Nombre	Modules suivis	Durée (h)
OUVRIER SPECIALISE	11	1	16
TOTAL	11		176

En application de l'article 16 du décret, une intervention forfaitaire horaire de **9 euros** par heure de formation et par travailleur pour couvrir les formations qualifiantes, spécifiques et collectives peut être octroyée à l'entreprise.